

Document administratif.

Numéro d'inventaire : 1979.22390

Auteur(s) : Georges Cuvier

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1816

Description : Papier filigrané. Document administratif à en-tête imprimé. Date et signature autographes.

Mesures : hauteur : 292 mm ; largeur : 207 mm

Notes : Document émanant de la Commission de l'Instruction publique, 1ère division, bureau des Lycées. On envoie au préfet du département du Rhône un extrait du procès-verbal de la séance au cours de laquelle un élève boursier de la ville de Lyon a été nommé au Collège royal de Besançon. L'acte doit en effet être enregistré par le conseil municipal de la ville d'origine de l'élève. Le document porte la date du 31 décembre 1816, et un accusé de réception du 13 janvier 1817.

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

1.^{re} DIVISION. COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BUREAU
DES LYCÉES.

Au départ, N.º 16.

Paris, le 31 Décembre 1814

13. Janv. 1817

accusé réception
du. adressé au Maire de Lyon
au (fin)

MONSIEUR LE PRÉFET, j'ai l'honneur de vous adresser
l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission, dans
laquelle un Elève Boursier a été nommé
au Collège royal de Sedan pour la ville
de Lyon.

Je vous prie de communiquer cet acte à M. le Maire
de cette ville.

Aux termes du décret du 2 mai 1811, cet arrêté doit être
inscrit sur le registre des délibérations du Conseil municipal de
chaque commune.

Veillez bien aussi accuser réception du présent envoi.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de
ma haute considération.

pour Le Président,

G. Duran

Installation



M^r le Préfet du Dép^t de Rhône, &c. à Lyon

